

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/003

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-six
le 30 janvier

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Jean-Pierre HENICKE a donné pouvoir à Christophe DESSAINTJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Cléo MOIROUD

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'agent en charge de la mission de secrétaire générale de mairie ayant des attributions de directeur général des services peut être positionné sur un grade de rédacteur ou d'attaché. Ce poste étant actuellement occupé par un agent inscrit sur liste d'aptitude au grade d'attaché territorial par le biais de la promotion interne, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} avril 2026, un emploi à ce grade à temps complet.

Le poste actuel de rédacteur principal de 1^{ère} classe de l'agent sera supprimé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de DGS (directeur général des services) à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 02 février 2026
Le maire, Aurélien BLANC.



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213804156-20260130-DEL_2026_003-DE